



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

certificat d'immatriculation

Question écrite n° 98751

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les dysfonctionnements rencontrés par le système d'immatriculation des véhicules. En effet, de nombreux propriétaires ayant vendu leurs anciens véhicules ont reçu, plusieurs mois après la vente, des contraventions majorées, voire des visites d'huissier pour saisie, en raison d'infractions dont ils n'étaient pas les auteurs. Après vérification, il s'avère que ces procès-verbaux n'auraient pas dû leur être adressés mais auraient dû l'être aux nouveaux propriétaires. Face à une telle situation, les personnes concernées peuvent faire un recours auprès de l'officier du ministère public par lettre recommandée avec accusé de réception. Malgré cela, aucune suite n'est apportée à leurs demandes dans le but de mettre un terme aux poursuites. Pire encore, il semblerait que les procédures continuent comme si ce dysfonctionnement n'existait pas. Les personnes qui en sont les victimes se retrouvent bien souvent dans des situations complexes et ne comprennent pas pourquoi l'administration refuse de constater leur bon droit. Aussi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour mettre un terme à ce dysfonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98751

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er février 2011, page 849

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)